

Conseil municipal : les élus au grand complet le lundi 1^{er} avril

Lundi 1^{er} avril, le conseil municipal était pour la première fois depuis longtemps au complet (onze élus) suite à l'élection du 28 mars. Il y avait aussi Mme Faure, comptable du Trésor public en charge de la commune, qui a dit que le taux d'endettement de la commune est très satisfaisant. Le budget étant au menu, les chiffres des comptes ont été passés en revue. Compte de gestion, administratif, affectation des résultats, taux d'imposition, subventions aux associations, budget primitif 2019, compte de gestion de l'eau et assainissement, compte administratif eau assainissement affectation des résultats et enfin le budget primitif.

Il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation qui doit disparaître. Le budget



Les membres du conseil municipal. LeDL/A.G.

destiné aux associations est 5500€. Concernant la dotation de l'état, Réauville percevait 67 651 € en 2012 et maintenant la commune ne touche plus que 34 787 €. Heureusement le parc photovoltaïque vient faire du bien au budget (40 000 € par

an). Le budget total de la commune est pour cette année de 1 004 069,23€. Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics de la commune, le budget de celle-ci est sain. A noter que tous les votes ont été approuvés à l'unanimité.